



Publié sur AQUAREF - Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques (<https://www.aquaref.fr>)

Position du groupe Aquaref sur la question de l'utilisation des échantillonneurs intégratifs passifs (EIP) pour le prochain cycle de surveillance (2016-2021)

dans Chimie ^[1] Méthodes de prélèvements ^[2] Qualité des données ^[3]

Accès: Public

Année: 2015

Le groupe d'experts AQUAREF a été mobilisé pour statuer sur l'usage des échantillonneurs intégratifs passifs (EIP) dans le cadre de l'application de la Directive cadre sur l'eau (DCE). L'objectif de cette note 2015 est de compléter le rapport 2014 sur la possibilité du recours aux EIP par rapport à la surveillance réglementaire actuelle, pour ce qui concerne l'enjeu du rapportage DCE dans les Eaux littorales et continentales. Nous avons aussi considéré l'extraction des substances organiques hydrophobes par SBSE dans les échantillons ponctuels d'eau, qui permet de limiter les inconvénients du transport d'échantillons d'eau (dégradation des substances dans les échantillons d'eau, volume et poids des échantillons d'eau induisant un surcoût) pour les sites éloignés comme les Départements d'Outre-Mer.

Dans ce travail, ont été prises en compte d'une part les substances prioritaires de la Directive fille NQE (directive 2013/39/CE) pour lesquelles une NQE MA (norme de qualité environnementale en moyenne annuelle) existe ; d'autre part les polluants spécifiques de l'Etat Ecologique (arrêtés français du 25/01/2010 et du 07/08/2015) et celles de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (directive DCSMM 2008/56/CE). La méthode de travail consiste à vérifier, pour chaque substance, si les méthodes conventionnelles d'échantillonnage et d'analyse (pratiquées au sein des laboratoires agréés pour la matrice eau) et les méthodes nouvelles (pratiquées par des laboratoires experts pour les techniques SBSE et les EIP) permettent de répondre aux exigences réglementaires DCE (Limite de Quantification ? NQE/3). Le présent rapport fait la synthèse des connaissances actuelles sur le sujet. Au final, pour ce qui concerne les substances pertinentes de l'Etat Ecologique ces connaissances sont aujourd'hui encore très parcellaires pour comparer les performances in-situ des EIP avec la surveillance classique par prélèvements ponctuels.

Le projet d'un exercice in situ de démonstration de la pertinence des EIP pour la surveillance (2016-2019) se fixera notamment pour objectif de combler ce manque de connaissance.

Auteur(s): MiègeC., Mazzella N., Yari A., Coquery M., Tixier C., Gonzalez JL., Ghestem JP., Togola A., Lardy-Fontan S.

Nom de l'institut: IRSTEA, IFREMER, BRGM, LNE

Fichier attaché

Taille

Position du groupe Aquaref sur la question de l'utilisation des EIP pour le prochain cycle de surveillance (2016-2021) ^[4]	1.01 Mo
---	---------

AQUAREF - marque déposée. Tous droits réservés. [Mentions légales](#) - [Conditions générales d'utilisation du site \(CGU\)](#). - Site web développé par l'INERIS - V2.0

URL source: <https://www.aquaref.fr/position-groupe-aquaref-question-utilisation-echantillonneurs-integratifs-passifs-eip-prochain-cycle>

Liens:

[1] <https://www.aquaref.fr/domaine/chimie>

[2] <https://www.aquaref.fr/thematique/methodes-de-prelevements>

[3] <https://www.aquaref.fr/thematique/qualite-des-donnees>

[4] https://www.aquaref.fr/system/files/G1d4_EIP_VF.pdf